

taupe rouge

Édité par Rouge

CP 193 1211 Genève 2



"Nous reconnaissons notre vieille amie, notre vieille taupe, qui sait si bien travailler sous terre pour apparaître brusquement : la révolution." Karl Marx

Lors de campagne faite autour de l'initiative Schwarzenbach, un thème avait été mainte fois abordé : le statut du travailleur saisonnier.

Schwarzenbach proposait une limitation draconienne des travailleurs étrangers annuels, mais une extension sans limite des travailleurs saisonniers. Le grand capital n'opposait comme seule réponse à Schwarzenbach, sur ce sujet des travailleurs saisonniers, : "l'extension du statut de travailleur saisonnier ne nous assurera pas la possibilité d'avoir de la main d'oeuvre qualifiée, car celle-ci, vu les conditions de libre circulation au sein du Marché Commun, n'acceptera pas le statut de travailleur saisonnier." D'ailleurs dans les recommandations faites à ses membres, l'Union centrale des Associations patronales suisses, déclarait début septembre : "La structure de notre économie est tributaire des travailleurs étrangers ; il faut donc s'efforcer de retenir en Suisse les ouvriers en séjour ou établis qui sont qualifiés" (Journal des Associations patronales, 10.IX.70). La réponse est claire : il faut "assimiler" la main d'oeuvre qualifiée, quant aux travailleurs saisonniers, généralement les moins qualifiés, le système actuel, pour l'instant, est tout à fait acceptable (pour nous).

Pour leur part, les bureaucrates syndicaux, lors de la campagne sur l'initiative, ne cachait pas leur opportunisme. Ainsi, Ezio Cannonica, secrétaire de la FOBB, d'une part affirmait que : "dans le bâtiment toutes les conditions objectives sont remplies pour que ce statut soit supprimé en général et maintenu seulement pour les chantiers où le travail est lié à la saison", mais, d'autre part, objectait que : "poser le problème du statut de saisonnier dans les conditions actuelles voudrait dire porter de l'eau au moulin de Schwarzenbach, puisqu'il est clair que la suppression du statut signifie une ultérieure aggravation du problème connu sous le nom de surpopulation étrangère". (Emigrazione Italiana, 27.11.69) Cela donne la mesure de l'opportunisme sans limite des bureaucrates syndicaux !

La brèche

case postale
1000 Lausanne 20 Sévelin
CCP 10-256 69

Abonnement simple un an	fr. 10.-
Abonnement complet (La Brèche + BRECHE documents)	fr. 20.-
Abonnements de soutien	fr. 40.-

organe mensuel de la Ligue Marxiste Révolutionnaire

Editeur responsable : P. Prod'homme

La fonction des travailleurs saisonniers

Le statut de saisonnier, qui touchait près de 150'000 travailleurs en 1969, possède quatre avantages essentiels pour la bourgeoisie :

- 1.- Il donne à la bourgeoisie, en cas de baisse de la conjoncture, la possibilité de renvoyer sans problèmes un nombre relativement important de travailleurs.
- 2.- Dans la mesure où les saisonniers ne peuvent vivre en Suisse avec leur permis, ils n'obligent pas à des dépenses d'infrastructure "normales" (pas de dépenses d'écoles, d'asiles de vieillards, dépenses minimales d'hôpitaux, etc.), ce qui s'inscrit parfaitement dans la politique de la bourgeoisie : limiter au maximum les dépenses sociales.
- 3.- Les travailleurs saisonniers participent pleinement à la production de la richesse sociale, mais, vu le fait que leur famille se trouve dans leur pays d'origine, ils doivent y envoyer une part importante de leur salaire. Ceci joue un rôle - surtout en période d'économie surchauffée - un rôle de baisse de tension entre "demande et offre" et est donc un facteur de limitation de l'inflation ce qui permet de ne pas augmenter trop "précipitamment" les salaires. La bourgeoisie ne s'en cache pas : "la présence de centaines de milliers de collaborateurs étrangers a fait augmenter le volume des biens produits dans de plus fortes proportions que la demande des biens de consommation... L'arrivée de ces travailleurs a donc permis de lutter contre les tendances à l'inflation en évitant les trop fortes pressions sur le marché du travail et à empêcher ainsi une hausse précipitée des salaires" (Commission du CF. 64).
- 4.- Enfin, le statut de saisonnier renforce l'exclusion des travailleurs de toute activité politique ou même syndicale active, c'est à dire tout simplement revendicatrice. En effet, vu la domination encore plus évidente pour eux de la police des étrangers, cette dernière est chargée de "régler" tous les "conflits du travail", ce qui signifie extradier les travailleurs.

La politique du patronat aujourd'hui

Si face au problème des travailleurs saisonniers, les quatre avantages que nous avons soulignés jouent encore, en partie, pour la bourgeoisie, une certaine modification apparaît dans sa politique. D'une part la pression de modifications que peut entraîner l'entrée de la Suisse dans le Marché Commun, c'est à dire l'introduction de la libre circulation de la main d'oeuvre ; d'autre part le fait qu'une part importante des secteurs où se trouve la main d'oeuvre étrangère ne connaît plus, vu les modifications technologiques de travail saisonnier, la bourgeoisie est relativement prête à envisager une modification du statut des travailleurs saisonniers. Le journal des Associations patronales du 17 septembre soulignait : "Le maintien souvent artificiel du statut le plus précaire qui soit, celui précisément dont l'initiative Schwarzenbach réclamait l'extension : le statut de saisonnier."

Préciser un mot d'ordre

Dans ce cadre d'une légère modification de la politique patronale et de celle des syndicats (voir les derniers accords de la FOBB avec les centrales syndicales italiennes sur l'abolition du statut de saisonnier) il est nécessaire de préciser la revendication de l'abolition du statut de saisonnier. A cette revendication doit être rattachées des revendications posées par la suppression du statut des travailleurs saisonniers et par le statut même, revendications susceptibles d'être généralisées à tous les secteurs de la classe ouvrière. Deux axes peuvent être envisagés : celui de la sécurité sociale (refus des caisses de pension, organes servant à fournir des capitaux à bon marché au patronat, nationalisation de la sécurité sociale, service national de santé gratuit, etc.) et celui de la sécurité de l'emploi, (problèmes liés au recyclage, questions des modifications salariales liées aux changements de poste de travail lors des fusions...).

La revendication absolument nécessaire de l'abolition du statut de travailleur saisonnier prendra une réelle dimension anti-capitaliste à cette seule condition.